



## victime acte de violence juridique

Par **Goelff Annick**, le **30/11/2010** à **17:17**

Bonjour,

Juillet 2008 je me suis rendu Constitution de partie Civile, Tribunal Arlon. Coups est blessures, dégâts matériels, harcèlement moral, perte de travail, perte de revenu. Comme je suis propriétaire dans grand maison, avec prêt hypothécaire, ma maison était déjà en vente publique, j'ai juste reçu le CPAS. Ma tante m'a aidé avec 22.000 Euro, si non je serais déjà dans un foyer sans abri. L'auteur est accusé maintenant après 2 ans est 6 mois 10 février 2011 Tribunal ARLON, pour tous les plaintes.

Santé 7 points invalides est plus que 2 ans en maladie 5 médecins.

Maintenant je recois 4 mois de chômage est la Vierge Noire. 1.660 Net.

Fautes de nouveaux du CSC j'avais le droit au chômage depuis 2007.

Affaire au Tribunal de Travail.

Des amis m'ont aidé financièrement 2 ans dettes 10.000 EURO à survivre.

Chauffage, assurance voiture, est autres. Mais j'ai quand même encore 6 huissiers à payer, mensuellement de 30 à 40 EURO.

Avec maintenant les 1.660 net après 6 mois j'ai trouvé une banque qui m'a prêté 94.000 EURO. Pour mon prêt en Consonstieux, est ma tante à rembourser. Il ne reste plus rien pour mes amis.

Mensuellement 750 EURO.

J'ai aussi après 2 ans un avocat pro deo, les 5 autres qui voulaient pas travailler j'ai prié au Tribunal batonnier.

Mon dossier est aussi chez la Commission à Bruxelles. Perte de revenu 24.000 EURO dommage moral, frais de route est autres déjà 2 ans.

Ma question.

Comme j'ai déjà plus que 2 ans quand même tous les droits juridiques, dans mes dossiers.

Question quand même.

Souvent découragé par l'incapacité de l'appareil de justice à punir la violence je peux faire action civile pour ma réparation de mes dommages financiers.

Merci pour votre réponse.

Goelff Annick.

Par **Claralea**, le **30/11/2010** à **18:34**

Bonsoir, vous êtes sur un forum juridique français, voyez avec un forum juridique belge qui sera plus à même de répondre à vos questions

Bon courage